

**F.F.R.E
FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE
SUR L'ÉPILEPSIE**

**4, rue Paul Besnard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**

**SIREN : 385 013 776
APE : 7220Z**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

F.F.R.E
FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉPILEPSIE

4, rue Paul Besnard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

SIREN : 385 013 776
APE : 7220Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Aux membres du Conseil d'Administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION FRANÇAISE POUR LA RECHERCHE SUR L'ÉPILEPSIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe qui expose les changements de comptabilisation et de présentation relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources et du compte de résultat par origine et destination décrites dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

Léo Jégard & Associés

Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de
Thibault DAVID (+33622095643)

Date : 02/07/2026 10:07:25

Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par SMS :
197896

Thibault DAVID

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	31 480	31 480		3 256
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	18 712	15 463	3 250	5 371
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 178		5 178	5 010
	Total II	55 371	46 943	8 428	13 637
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				396
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	11 360		11 360	31 600
	Autres créances	46 930		46 930	14 541
	Charges constatées d'avance	21 061		21 061	3 813
	Valeurs mobilières de placement	1 663 022		1 663 022	1 512 228
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	183 808		183 808	374 821
	Total III	1 926 181		1 926 181	1 937 398
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 981 552	46 943	1 934 609	1 951 035

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 123 576	1 123 576
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	524 449	366 462
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(214 742)	157 986
	Situation nette (sous-total)	1 433 283	1 648 025
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	1 433 283	1 648 025
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	11 319	31 559
	Fonds dédiés		
	Total III	11 319	31 559
Provisions	Provisions pour risques	92 831	2 700
	Provisions pour charges		
	Total IV	92 831	2 700
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	2 516	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 917	33 531
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	15 752	15 979
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	359 991	219 241
	Produits constatés d'avance		
	Total V	397 176	268 751
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 934 609	1 951 035

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		5 730
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	5 500	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	252 116	232 331
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	22 333	416 962
	Contributions financières	193 000	60 000
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 700	
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	9 963	9 515
	Total des produits d'exploitation	485 611	724 539
	Achats de marchandises		5 880
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	524 543	417 942
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 345	2 639
	Salaires	103 012	113 269
	Cotisations sociales	46 347	49 978
	Dotation aux amortissements et dépréciations	5 377	10 843
	Dotation aux provisions	92 831	2 700
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 205	838
	Total des charges d'exploitation	775 660	604 088
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(290 049)	120 451

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(290 049)	120 451
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	76 403	37 536
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		76 403	37 536
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 096	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 096	
RESULTAT FINANCIER		75 307	37 536
RESULTAT COURANT avant impôts		(214 742)	157 986
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		562 015	762 075
TOTAL DES CHARGES		776 756	604 088
EXCEDENT ou DEFICIT		(214 742)	157 986
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			3 200
Prestations en nature			115 920
Bénévolat			
TOTAL			119 120
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			3 200
Prestations			
Personnel bénévole			115 920
TOTAL			119 120

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan de l'exercice clos au 31/12/2025 présente un total de 1 934 609 euros et le compte de résultat présenté, sous forme de liste, affiche un total produits de 562 015 euros et un total charges de 776 756 euros, dégageant ainsi un résultat de -214 742 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie a été déclarée à la Préfecture de Paris le 3 mars 1991 et reconnue d'Utilité Publique par décret en Conseil d'Etat du 8 mars 1991, paru au Journal Officiel du 14 mars 1991.

Elle a pour objet de :

- promouvoir la recherche médicale sur l'épilepsie sous tous ces aspects, en particulier chez l'enfant ;
- favoriser la formation de chercheurs, de cliniciens, de personnels techniques consacrant leur activité professionnelle au domaine de l'épilepsie ;
- contribuer avec les organisations déjà existantes au soutien des malades, des familles ;
- contribuer à la diffusion de l'information concernant cette maladie ;
- contribuer, en agissant auprès des pouvoirs publics, à une meilleure prise en charge de la maladie

Sa durée est illimitée et son siège social est à Issy-Les-Moulineaux.

FAITS SIGNIFICATIFS

La fondation a vendu pour 231 K€ l'appartement et le véhicule reçus en 2023 via le legs B.

La fondation a bénéficié de 600€ d'assurances vie.

Le contrat de capitalisation a été cédé et les fonds correspondants ont été réinvestis sur différents supports de placement financier.

Une indemnité de licenciement a été attribuée à un salarié de la Fondation et rattachée à l'exercice 2025.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

CADRE LEGAL DE REFERENCE

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, issu des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06, relatifs aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels.

Changement de réglementation comptable (année 2025)

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1er janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN - ACTIF

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|-------|
| - Agencements | 5 ans |
| - Mobilier de bureau & informatique, mobilier | 3 ans |

Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis en mode linéaire sur une durée de 5 ans.
Le site internet est amorti en mode linéaire sur une durée de 3 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Crédit de recherche

La collecte d'un exercice issue de la générosité du public ou d'entités économiques financent l'ensemble des missions de la Fondation.

Cette collecte sert à définir les fonds accordés aux différentes missions de la Fondation l'année suivante.

Le montant des crédit de recherche est de 300 000 € en 2025 contre 180 000 € en 2024.

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN - PASSIF

Fonds reportés

Au 31 décembre 2025, les fonds reportés liés aux legs B représente un montant de 11 319€.

Le testament du 5 octobre 2018 de Madame B institue la fondation comme légataire universelle.

Madame B bénéficie également de droits dans le succession de sa mère.

La fondation a donc également des droits dans cette succession.

La composition du legs B est le suivant :

- Un appartement et une voiture valorisés respectivement à 235 000 € et 8 000 € ;
- Des liquidités et comptes bancaires valorisés à 92 979 € ;
- Des liquidités, actifs bancaires et parts de SCPI venant de la succession valorisés à 298 277 € ;
- Divers frais et dettes valorisés à 60 000 €.

Soit un montant net à recevoir de 574 256 €.

Au 31 décembre 2025, la fondation a reçu un total de 553 477 €.

Dont 299 656 € reçu en 2023.

Dont 233 101 € reçu en 2024.

Dont 20 720 € reçu en 2025.

Il reste à recevoir le produit de la vente d'une SCPI, actuellement en cours de cession.

Provisions

Au 31 décembre 2025, une provision pour risques et charges a été comptabilisée au titre d'une indemnité de licenciement attribuée à un salarié de la Fondation et rattachée à l'exercice 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, il sont constatés en exploitation et on en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèques, cartes bleues ou virements ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Contributions financières reçues

Les contributions financières reçues sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de la Fondation ;
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de la Fondation.

Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produits lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative. La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte "produits comptabilisés d'avance".

Dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés lors de l'octroi de la subvention ne pourraient être atteints, une provision pour risque de reversement est constatée dans les comptes de la Fondation. Lorsqu'elle estime de manière définitive que ces objectifs ne pourront être atteints, une dette envers le tiers financeur est constatée en "subventions à reverser".

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature sont présentées dans les comptes annuels de la Fondation conformément au règlement ANC n°2018-06.

Elles correspondent à la partie valorisée de manière spontanée par les partenaires, de mise à disposition de biens, personnels, prestations et dons en nature, principalement à l'occasion d'événements.

Les dons en nature sur l'exercice 2025 se sont élevés à 0 € contre 115 920 € en 2024.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

REMUNERATION DES DIRIGEANTS DE LA FONDATION

Les membres du Conseil d'Administration de la Fondation Française pour la Recherche sur l'Epilepsie ne perçoivent aucune rémunération.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charges sur 2025 et relatifs à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 9 743 € TTC.

Engagements de retraite

La fondation n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions légales ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

L'engagement en matière de retraite n'a pas été valorisé car non significatif au regard du faible effectif salarié de la fondation.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	31 480					31 480
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 480					31 480
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	6 630					6 630
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 083					12 083
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 712					18 712
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 010		168			5 178
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 010		168			5 178
TOTAL		55 202		168			55 371

Amortissements

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			28 224	3 256		31 480
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			28 224	3 256		31 480
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			3 957	673		4 630
	Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			9 385	1 447		10 832	
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			13 342	2 121		15 463	
TOTAL				41 566	5 377		46 943

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	2 700	92 831	2 700	92 831
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 700	92 831	2 700	92 831
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		2 700	92 831	2 700	92 831
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			92 831	2 700	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	5 178	5 178	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	11 360	11 360	
	Débiteurs divers	46 930	46 930	
	Charges constatées d'avance	21 061	21 061	
	TOTAL DES CREANCES	84 529	84 529	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	2 516	2 516		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	18 917	18 917		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	3 848	3 848		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 292	11 292		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	612	612		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	359 991	359 991		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	397 176	397 176		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise	1 123 576							1 123 576
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	366 462	157 986	50 934					524 449
Autres réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	157 986	(157 986)	(50 934)			214 742	128 268	(214 742)
Situation nette	1 648 025					214 742	128 268	1 433 283
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 648 025					214 742	128 268	1 433 283

Fonds propres :

Les fonds propres "sans droit de reprise" correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de la Fondation. Ils proviennent d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Affectation du résultat de l'exercice 2024 :

Le conseil en application de l'article 12 des statuts affecte l'excédent de 157 986 € de la façon suivante :
 - pour 157 986 € en réserves.

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

--

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros		Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Legs Bachelier		31 559		20 240	11 319
TOTAL		31 559		20 240	11 319

Au 31 décembre 2023, le montant de 274 559 € représente la propriété dans le cadre du legs de Madame Bachelier, d'un appartement et d'un garage à Nantes pour 235 000 €, d'une voiture pour 8 000 € ainsi que des liquidités et parts de SCPI pour 31 559 €.

Au 31 décembre 2024, il reste à recevoir le produit de la vente des SCPI, actuellement en cours de cession.

Au 31 décembre 2025, une partie des SCPI, NOVAPIERRE, ont été vendus, il reste à recevoir le produit de la vente d'un SCPI, actuellement en cours de cession.

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION ASSURANCES		21 061	21 061
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			21 061

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie		600	183 862
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9		1 493	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			233 101
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		20 240	243 000
Total des produits		22 333	659 963
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			243 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des charges			243 000
SOLDE		22 333	416 963

Legs et donations

Dès la date d'acceptation, les legs sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur valeur estimée. Pour les ressources non encore encaissés, elles sont enregistrées en "Fonds reportés sur legs ou donations".

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Livres		
Tableaux		3 200
		3 200
Prestations en nature		
DIGITEL NO LIMIT		
Bénévolat		
Mécénat de compétences		115 920
		115 920
Total		119 120

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Livres		
Tableaux		3 200
		3 200
Prestations		
DIGITEL NO LIMIT		
Personnel bénévole		
Mécénat de compétences		115 920
		115 920
Total		119 120

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat
et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionne- ment	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsité du public	Aut pds non liés à la gsité du public	
par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
369 357				70 561		84 625						524 543
1 811				368		166						2 345
79 563				16 164		7 286						103 012
35 797				7 272		3 278						46 347
792				264		4 321						5 377
71 699				14 566		6 566						92 831
142				47		1 016						1 205
						1 096						1 096
559 161				109 242		108 353						776 756

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

Etat exprimé en euros	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	252 116	252 116	232 331	232 331
	- Legs, donations et assurances-vie	22 333	22 333	416 962	416 962
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	61 250	61 250	5 730	5 730
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
CHARGES PAR DESTINATION	2.3 Contributions financières sans contrepartie	140 000		60 000	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	83 616		47 051	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 700			
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
	Total des produits par origine	562 015	335 698	762 075	655 023
	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	559 161	333 994	417 114	417 115
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	109 242	65 252	80 684	80 684
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	108 353	64 720	106 290	106 290
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
	Total des charges par destination	776 756	463 966	604 088	604 089
EXCEDENT OU DEFICIT		(214 742)	(128 268)	157 986	50 934

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat			115 920	115 920
	Prestations en nature				
	Dons en nature			3 200	3 200
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
Total des produits par origine				119 120	119 120
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France			119 120	119 120
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
	Total des charges par destination			119 120	119 120

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros

31/12/202531/12/2024

31/12/202531/12/2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	333 994	417 115	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	252 116	232 331
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	22 333	416 962
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public	61 250	5 730
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	65 252	80 684			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	64 720	106 290			
TOTAL DES EMPLOIS	463 966	604 089	TOTAL DES RESSOURCES	335 698	655 023
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		50 934	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(128 268)	
TOTAL	463 966	655 023	TOTAL	463 966	655 023
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	524 448	
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(128 268)	50 934
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	396 180	50 934

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France		119 120	Bénévolat		115 920
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		3 200
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL		119 120	TOTAL		119 120

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Méthode retenue

Observations préalables :

La définition des missions sociales au sens du CROD englobe la totalité des missions statutaires.

Les moyens d'action de la Fondation sont notamment :

- L'attribution de crédits de recherche à des professionnels de la santé, chercheurs français ou étrangers et de prix destinés à récompenser l'activité de jeunes chercheurs ;
- La coordination des actions auprès des pouvoirs publics au nom de l'ensemble de la communauté pour permettre une meilleure prise en charge de la maladie ;
- L'organisation de campagnes d'information et de démystification de la maladie et d'événements de levée de fonds ;
- L'accompagnement quotidien des patients et de leurs familles ;
- L'encouragement à la création de réseaux de recherche clinique associant les différents centres hospitaliers ainsi que les épiléptologues exerçant en pratique privée ;
- L'organisation au niveau national et international de rencontres, débats, conférences, entre chercheurs, scientifiques et spécialistes ;
- L'organisation de réunions entre les épiléptologues, leurs patients et leurs familles ;
- La mise en place de comités de réflexion sur les aspects sociaux de la maladie ;
- L'aide à des institutions accueillant des malades gravement atteints ;
- La création de comités locaux non dotés de la personnalité morale.

Rappel des règles d'affectation :

Les emplois sont répartis entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement en fonction de leur nature et de leur finalité.

- **Missions sociales** : elles comprennent les dépenses directement engagées pour la réalisation des missions statutaires de la Fondation, notamment les crédits de recherche, les actions d'information sur la recherche, de communication sur la maladie, de soutien aux patients ainsi que les actions menées auprès des pouvoirs publics.

Les dépenses présentant une finalité mixte (campagnes de mailing, événements caritatifs, colloque annuel, Purple Day, etc.) sont ventilées selon une clé de répartition reflétant les différentes missions poursuivies, soit :

- 25 % en information sur la recherche,
- 25 % en soutien aux patients,
- 25 % en communication sur la maladie,
- 25 % en frais de recherche de fonds.

- **Frais de recherche de fonds** : ils comprennent les dépenses directement liées à l'appel à la générosité du public ainsi que la quote-part des dépenses à finalité mixte affectée à la recherche de fonds, déterminée selon la clé de répartition décrite ci-dessus.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- **Frais de fonctionnement** : ils regroupent les charges nécessaires au fonctionnement général de la Fondation, correspondant aux dépenses administratives et de structure qui ne peuvent être directement rattachées aux missions sociales ou à la recherche de fonds.

Les charges de personnel sont réparties entre ces trois rubriques selon le temps consacré par chaque collaborateur à chacune des activités de la Fondation.

Périmètre retenu pour le Compte de Résultat par Origine et Destination :

Le règlement ANC n°2018-06 fixe des règles d'établissement et de présentation des comptes annuels. Le Compte de Résultat par Origine et Destination est établi à partir du Compte de résultat de la Fondation, un tableau de passage entre ces deux tableaux présente le processus, et est à présenter obligatoirement dans l'annexe selon un modèle défini.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est destiné à l'information des adhérents et donateurs de la Fondation française pour la Recherche sur l'Epilepsie.

Produits par origine

Ressources issues de la générosité du public :

Les ressources issues de la générosité du public peuvent se décomposer de la façon suivante :

- Dons manuels reçus sur l'exercice : 247 116 € ;
- Libéralités suite à l'événement annuel : 5 000 € ;
- Legs et assurance vie : 22 333 € ;
- Divers produits : 61 250€.

Autres Fonds privés :

La Fondation a reçu 140 000 € de subvention de l'association Paratonnere et Rosborg.

Autres produits :

Ils comprennent principalement les intérêts courus sur les placements financiers mais aussi d'autres produits. Le poste se décompose ainsi :

- Intérêts courus sur les placements financiers pour 76 403 € ;
- Divers produits : 4 413€.

Charges par destination

Missions sociales :

Les montants des actions relatives aux missions sociales comprennent :

- Versement ou engagement (décalage possible entre l'accord d'attribution et le versement) de crédits recherche à hauteur de 300 000 € ;
- Mission d'information et d'accompagnement à la recherche pour 22 000 € ;
- Mission de communication/information sur la maladie pour 19 113 € ;
- Mission de soutien aux patients pour 17 262 €.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les dépenses de personnel affectables à ces activités s'élèvent à 200 786 €, correspondant à la quote-part d'affectation du personnel aux missions sociales soit 80% pour la Directrice de la Fondation, 60% pour l'assistante de Direction.

Frais de recherche de Fonds :

Ils comprennent :

- Les dépenses directes liées à l'appel aux dons (mailings, affranchissement, organisation d'événements au bénéfice de la FFRE...) pour 40 578 € ;
- Les dépenses exceptionnelles liées à l'appel aux dons pour 27 873 €
- Les dépenses de personnel affectables à la recherche de Fonds pour 40 791 € soit 15% pour la Directrice de la Fondation, 20% pour l'assistante de Direction.

Fonctionnement de la FFRE :

Il s'agit :

- Des charges directes de fonctionnement de la FFRE pour 88 967 € ;
- Les dépenses de personnel affectables au fonctionnement de la Fondation pour 18 387 € soit 5% pour la Directrice de la Fondation, 20% pour l'assistante de Direction.

Méthode de répartition des ressources aux emplois du CROD

Chaque nature d'emploi (Missions Sociales, Frais de recherche de fonds et Frais de fonctionnement) a été financée en partie par ressources issues de la générosité du public, selon le ratio suivant : ressources issues de la générosité du public perçues en 2025 rapportées au total des ressources de l'exercice 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

Le CER reprend les rubriques de ressources et d'emplois figurant dans la colonne générosité du public du CROD (à l'exception des rubriques développées ci-après qui sont ajoutés en supplément du CER)

Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (Hors fonds dédiés) :

Le solde de ressources reportées liées à la générosité du public (hors fonds dédiés) a été recalculé en début d'exercice 2025 afin de se conformer aux dispositions du règlement ANC 2018-06. Ce solde doit en effet correspondre aux fonds propres disponibles issues de la générosité du public tel que la réglementation le prévoit.

Par simplification, ce solde a été recalculé en prenant en compte le total des fonds propres de la Fondation au 31.12.2024 auxquels ont été soustraits les dotations non-consomptibles de la Fondation (initiales et complémentaires). Il a en effet été considéré que depuis la création de la Fondation, les réserves constituées par les excédents passés proviennent exclusivement des ressources issues de la générosité du public non-utilisées (les subventions ou contributions financières reçues antérieurement au 01.01.2025 ayant été intégralement utilisés et n'ayant pas généré de réserves).

Le montant des ressources reportées issues de la générosité du public recalculé en début d'exercice s'élève ainsi à 524 448 € (correspondant au montant des réserves pour projet figurant au passif au 31.12.2024).

Le déficit généré par les ressources issues de la générosité du public s'élevant à 128 268 € à fin 2025 et venant s'imputer au solde mentionné ci-dessus, le solde des ressources reportées issues de la générosité du public (hors fonds dédiés) s'élève ainsi au 31.12.2025 à +396 180 €

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

Aucun fonds dédié n'a été constitué au titre des ressources propres de l'AGP.

A titre d'information, aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice.